

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2015

I – ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, dans la séance du 15 janvier dernier, l'a autorisé à engager des négociations pour l'acquisition de terrains appartenant à Madame HOUDIN et de la propriété sise 22 rue des Tulipes appartenant aux conjoints CARDINAL bordant de part et d'autre l'allée des Pensées. Cette opération serait destinée à accueillir des logements locatifs.

Une question est posée sur l'intérêt de confier ces constructions à des bailleurs sociaux ou privés. Dans tous les cas, un cahier des charges devra être élaboré par la collectivité.

Il conviendra de déterminer le devenir de la propriété bâtie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1 777, d'une superficie totale de 1 516 m², sise rue des Tulipes, appartenant à Madame Claudette HOUDIN au prix de 38 euros/m²,
- autorise monsieur le maire à signer tous documents et acte notarié afférents à cette opération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au chapitre 21 du budget primitif 2015,
- désigne l'Etude de Maître PERON chargée de la rédaction de l'acte.

et autorise monsieur le maire à négocier la propriété des Conjointes CARDINAL jusqu'à 150 000 €.

II – EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le maire informe l'assemblée que la communauté de communes dispose depuis le 1^{er} septembre 2012 de la compétence « actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ». Il ajoute qu'elle exerce également depuis le 1^{er} juillet 2013 la compétence « enseignement musical ».

L'évaluation des charges transférées est un acte déterminant pour les finances de la communauté de communes et des communes membres qui consiste à identifier et à chiffrer le montant des charges transférées par les communes à la communauté.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie à plusieurs reprises pour procéder à l'évaluation desdites charges transférées au titre de ces compétences.

Elle a décidé de retenir pour la commune de BRETTE LES PINS :

- Actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle : la cotisation versée pour l'année 2012 à l'association A.D.E. (aide aux demandeurs d'emploi), soit la somme de 693 €,
- Enseignement musical : le coût de l'intervenant pour l'enseignement musical dispensé au groupe scolaire dans le cadre d'un projet éducatif, soit la somme de 2 687 €.

L'attribution de compensation est la suivante :

- Au titre de l'année 2013 :
Année 2012 : 18 753,01 €
Charges transférées : 2 036,50 €
Nouvelle attribution : 20 789,51 €
- Au titre de l'année 2014 et des années suivantes :
Année 2012 : 18 753,01 €
Charges transférées : 3 380,00 €
Nouvelle attribution 2013 : 22 133,01 €

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'évaluation des charges transférées tel que présenté ci-dessus.

III – PERSONNEL

Suite à l'avis favorable du Comité Technique, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter la durée de travail de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de 24 à 35 heures de travail hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2015.

IV – INVESTISSEMENT ET TRAVAUX 2015

Monsieur le maire présente l'avancement des investissements et des travaux prévus en 2015 dont l'état est annexé au présent procès-verbal.

VI – AFFAIRES DIVERSES

A – Encaissements

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à encaisser :

- Le recouvrement des encarts publicitaires dans le bulletin municipal par la Sté ITF pour un montant de 3 165,73 €,
- Le remboursement d'achat de matériel par la Coopérative scolaire pour la somme de 452,50 €.

B – Elections régionales

Le conseil municipal définit le planning des permanences pour les élections des 6 et 13 décembre 2015.

C – Service commun périscolaire

Monsieur le maire rappelle qu'au dernier conseil municipal, le coordinateur des missions des services à la personne de la communauté de communes est venu présenter un projet de service commun dans le domaine des temps d'activités périscolaires.

Plusieurs scénarii ont été envisagés :

- Pas de service commun,
- Service commun de remplacement TAP,
- Service commun TAP,
- Service commun périscolaire,
- Transfert de compétence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'orientation du service commun périscolaire et du transfert de compétences.

D – Bilan de la piscine

Monsieur le maire présente le bilan de la piscine :

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Visiteurs	90	60	119	105	86	192
Jeunes –16 ans	866	1 169	1 563	1 196	702	1 085
Adultes	505	291	721	644	255	357
Cartes jeunes	36	7	31	10	14	45
Cartes adultes	7	5	13	8	7	9
Hors com/com						
Jeunes –16 ans	16	2	84	20	2	27
Adultes	8	9	69	43	17	23
Cartes jeunes	0	0	1	0		0
Cartes adultes	0	0	0	3		0
RECETTES	3 171,20 €*	2 552,20 €	4 948,95 €	3 752,80 €	1 965,00 €	3 265,25 €

*sous réserve de vérification et de l'intégration des entrées des centres aérés

E – Evolution des territoires

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une audition s'est tenue ce jour devant la commission départementale de coopération intercommunale présidée par madame la préfète pour évoquer l'avenir des territoires.

F – Subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention de 100 euros à l'association SARTHE RUNNING nouvellement créée pour l'organisation d'un trail le 27 février 2016.

G – Cinéma

Mme POUSSE et M. FOUCHARD assureront les entrées lors de la prochaine séance du cinéma et Mmes SUHARD et GOETHAL le 8 octobre prochain.

H – Divers

Il est rapporté un courrier du président de l'ASB relatif aux installations sportives et notamment aux opérations d'entretien assurées par la collectivité.

Une opération « Nettoyons la nature » aura lieu le 26 septembre prochain à partir de 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

La secrétaire de séance,

Véronique CORMIER

Le maire,

Bernard LAIR